

COMMUNE DE LÉON
AVIS DE MISE A DISPOSITION
AU PUBLIC DU DOSSIER DE DEVIATION
DU CHEMIN RURAL DE LÉON À MAGESCQ

A la demande de Madame CASTAGNEDE, représentée par Monsieur BONNET, géomètre, un dossier est mis à la disposition du public.

Ce dossier concerne la déviation d'une partie du tracé du Chemin rural de Léon à Magescq.

Il sera consultable du mercredi 28 mai 2025 à 9h au vendredi 27 juin 2025 à 18h inclus

Soit 31 jours aux horaires habituels d'ouverture de la mairie*.

Pendant la durée de cette mise à disposition du dossier, les pièces seront tenues à la disposition du public en mairie, en version papier afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- o En version manuscrite sur le registre papier mis à disposition en mairie de Léon.
- o Par courrier à l'adresse de la mairie 83 Grand'Rue 40550 Léon
- o Par mail à l'adresse urbanisme@leon.fr en indiquant en objet « Déviation du tracé du Chemin rural de Léon à Magescq »

**Horaires de la Mairie : Lundi, mercredi et samedi : 9h - 12h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h*

L'avis est également publié sur le site internet de la Commune (<http://leon.fr>)

Fait à Léon, le 26 mai 2025

Le Maire, Jean MORA